



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AOÛT 2022

<p>Date de convocation : 01/08/2022</p> <p>Convocation affichée le : 01/08/2022</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 25 Procuration (s) : 2 Votants : 27</p> <p style="text-align: center;">AFFICHÉ LE <i>20 septembre 2022</i></p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE <i>par le site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le trente août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h14), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s)(es) excusé (s)(es)</u> : DUFLEIT Anthony, PERON Matthieu.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : DUFLEIT Anthony à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h14) à HENRY Catherine, PERON Matthieu à PICARDA Styren.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE :

- Désignation d'un secrétaire de séance

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2022
- Ordre du jour du conseil municipal
- Décision(s) du Maire

ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 28 JUILLET 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2022 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Anne TROALEN « Sur la première page, il a été indiqué 21 présents alors que nous étions 22 ? »

Hervé LE FLOC'H « Effectivement, il y a une erreur qui est liée à l'absence au débat et au vote de Madame Véronique LE ROUX pour le bordereau 2. Le nombre de présents est bien 22 sauf pour le bordereau 2 ».

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

1 - LANCEMENT DE L'ETUDE DE REVITALISATION - PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le programme « Petites Villes de Demain » doit se concrétiser par la signature d'une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Créée par la loi ELAN, l'ORT vise une requalification d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du

tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Aussi, ce futur projet de revitalisation s'intégrera dans la future convention cadre ORT.

Le plan de financement de cette étude est le suivant :

Dépenses	HT €	Recettes	HT €	%
Etude de revitalisation	72 000 €	Commune de Gourin	16 000 €	20
		Bien vivre en Bretagne - entre 10% et 50%	14 000 €	20
		Banque des territoires - enveloppe PVD	35 000 €	50
		EPF (établissement public foncier)	7 000 €	10
Total	72 000 €	Total	72 000 €	100

Après présentation du projet par la cheffe de projet,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la consultation pour l'étude de revitalisation
- ACCEPTE le plan de financement présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents afférents à cette affaire

Présentation de Virginie NOBLET, cheffe de projet « *Pilotage de l'étude : le Maire de Gourin, tous les adjoints de Gourin, un membre de la minorité du conseil municipal de Gourin, les partenaires financiers de l'étude et des actions à venir, des personnels de la ville de Gourin et de la communauté de communes, toutes autres personnes pouvant apporter leur expertise technique* »

Styren PICARDA « *Cela signifie que toute personne issue des associations pourrait intégrer ce comité de pilotage ?* ».

Hervé LE FLOC'H « *Pas toujours. Outre le fait qu'il y aura une concertation générale pour définir un plan d'actions, les membres d'associations ayant des appétences sur des domaines très particuliers pourraient être associés à ce comité* ».

Morgane ULLIAC « *Est-il possible d'envisager 2 membres pour la minorité ?* ».

Hervé LE FLOC'H « *Non, on va rester comme ça. Le membre pourra être remplacé par tout autre membre de la minorité et ce seront des réunions en journée* ».

Anne TROALEN « *On pourra alors s'arranger pour que ce ne soit pas la même personne qui prenne des heures* ».

Hervé LE FLOC'H : « *Oui vous pourrez vous faire remplacer* ».

Présentation de Virginie NOBLET, cheffe de projet « ...calendrier de l'étude : consultation des entreprises en septembre 2022, analyse des offres et rencontres des candidats en octobre 2022, démarrage de l'étude souhaité en novembre 2022 et durée de l'étude sur 1 an à 1 an et demi ».

Anne TROALEN « Je m'interroge sur ce calendrier ainsi présenté, l'étude qui va durer 1 an voire 1 an et demi et la convention d'adhésion au programme qui impose la mise en place d'une ORT dans les 18 mois de sa signature ? ».

Virginie NOBLET, cheffe de projet « La convention a été signée en octobre 2021 et je fus nommée sur le poste en avril 2022. Monsieur le Préfet aurait donné un avis favorable pour autoriser le décalage ».

Anne TROALEN « comment se positionnent les autres communes par rapport à ce calendrier ? ».

Virginie NOBLET cheffe de projet « C'est la même convention pour les 3 communes mais cette étude de revitalisation est propre à Gourin. Chacune a son calendrier, c'est un dispositif assez souple et chaque commune n'est pas au même niveau d'avancement ».

Hervé LE FLOC'H « On va se projeter sur 10 ans, prendre en compte les besoins du territoire et en faire émerger d'autres. Ça sert à ça la concertation. Il y a des choses à faire et du potentiel, c'est très intéressant. Certes, cela prendra du temps.

2 - DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires établie par la Commission des Finances, telle que présentée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2022 DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART-OPE-FONCTION

LIBELLES

MONTANTS

DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	74 260,00 €
2031-150-518	Etude Petites Villes de Demain	72 000,00 €
2031-022-020	Audit informatique AIS	-17 352,00 €
2051-022-020	Audit informatique AIS	17 352,00 €
2051-014.2-212	Socle numérique Rostand: acquisition de logiciels	2 260,00 €
21	Immobilisations corporelles	-28 500,00 €
215731-070-020	Camion benne ST	-36 000,00 €

21838-014.2-212	Socle numérique Rostand: matériels informatiques	-22 612,31 €
21831-014.2-212	Socle numérique Rostand: matériels informatiques	22 612,31 €
2188-024-313	Ludothèque: acquisition jeux	7 500,00 €
23	Immobilisations en cours	-187 025,00 €
2313-148-020	Sanitaires Place de l'Eglise	-38 000,00 €
2315-031-312	Parvis Eglise	-35 000,00 €
2315-104.1-518	Pont Mouton	-11 625,00 €
2315-104.2-518	Pont Kerhervé	-52 400,00 €
2315-108-325	City Park	-50 000,00 €
		-141 265,00 €

RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-62 775,04 €
13	Subventions d'investissements reçues	38 775,00 €
1321	DETR Rénovation Presbytère	38 775,00 €
		-24 000,04 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée, avec 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

ADOpte les décisions modificatives budgétaires.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		

LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Attribution de marché public	20/07/2022	Dec-Cne/2022-1	Travaux de réhabilitation du Pont de Kerhervé pour la somme de 124 098,16 € TTC par l'entreprise MARC
Demande de subvention auprès du Département	20/07/2022	Dec-Cne/2022-2	Entretien de la voirie hors agglomération - chemins de remembrement Gascaradec, Kerhuel-Conaour, Le Helles, Kervegant, Kergall
Demande de subvention auprès du Département	25/07/2022	Dec-Cne/2022-3	Travaux de voirie en agglomération : rue des Montagnes Noires, allée des Châtaigniers, Lotissement de Goasven
Demande de subvention auprès du Département	25/07/2022	Dec-Cne/2022-4	Travaux de rénovation du Pont Mouton

Demande de subvention auprès du Département	25/07/2022	Dec-Cne/2022-5	Création d'une aire de jeux en extérieur au plan d'eau de Pont Ar Lenn
Demande de subvention auprès du Département	25/07/2022	Dec-Cne/2022-6	Rénovation de la toiture de la maison communale sise Place Général de Gaulle
Demande de subvention auprès du Département	25/07/2022	Dec-Cne/2022-7	Mise en accessibilité salle des fêtes de Tronjoly, Domaine de Tronjoly, Maison communale, école Jean Rostand, stade de football, restaurant scolaire principal, plan d'eau, Espace Docteur Paul Lohéac et médiathèque
Louage de choses	29/07/2022	Dec-Cne/2022-8	Location du logement de la piscine sis rue de Cornouaille pour la somme de 360€/mois charges comprises
Demande de subvention auprès du Département	01/08/2022	Dec-Cne/2022-9	Rénovation du Presbytère
Cimetière – vente caveau	01/08/2022	Dec-Cne/2022-10	Caveau J68 au nouveau cimetière : tarif de 500 €
Attribution de marché public	01/08/2022	Dec-Cne/2022-11	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation du service public d'assainissement collectif confiée à IRH Ingénieur Conseil de PLOEMEUR (56) pour un montant de 8 100 € TTC.
Attribution de marché public	11/08/2022	Dec-Cne/2022-12	Travaux de réhabilitation du Pont Monton pour la somme de 38 374,80 € TTC confiés à l'entreprise MARC de BREST (29)

Attribution de marché public	11/08/2022	Dec-Cne/2022-13	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et le suivi du bureau d'études dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif pour un montant de 21 900 € HT confié au Cabinet BOURGOIS de VANNES (56)
------------------------------	------------	-----------------	---

A GOURIN, le 08 septembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

